

Les ODD « Plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité »

Les nouveaux objectifs de développement durable (ODD) sont universels et inclusifs. Ils représentent un nouveau cadre de développement à l'horizon 2030 qui s'applique à tous les pays, au Nord comme au Sud. Parmi ces dix-sept objectifs, la lutte contre la faim et la pauvreté extrême restent les objectifs premiers. Les ODD englobent tous les grands domaines du développement et s'appliquent à tous les acteurs - publics, privés et société civile - de façon holistique et intégrée.



Pourquoi l'aide au développement ?

La pauvreté et le développement sont clairement des défis globaux auxquels nous devons tous, y compris le **Luxembourg**, fournir une réponse. Dans un monde globalisé et interconnecté, les notions Nord-Sud ou encore bailleurs-récepteurs sont devenues obsolètes. Les actions des uns ont une influence et des effets sur les autres, et ce en matière économique, environnementale et sociale. Pour cette raison, la coopération au développement et l'action humanitaire ne constituent pas un luxe qu'on s'offre lorsqu'on se porte bien, mais sont une partie intégrante de la **responsabilité globale** qui incombe à nous tous. Elle constitue ainsi un important vecteur de l'**action extérieure** du Luxembourg dans le cadre de ses responsabilités internationales y compris comme une réponse partielle aux causes profondes des migrations. Les moyens humanitaires peuvent s'avérer utiles dans les situations d'urgence, de transition et pour la prévention. Ils doivent cependant déboucher sur un développement à plus long terme pour que des structures durables voient le jour, permettant de **faire avancer à terme de manière autonome le pays et les personnes**.

Coopération au développement et action humanitaire du Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

6, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
www.gouvernement.lu/cooperation

facebook.com/MAEE.Luxembourg
 twitter.com/mfa_lu

Fiabilité

Engagement

Compétence

Le Luxembourg, un pays très engagé

Depuis 1980, le Luxembourg a fait de la coopération au développement l'un des piliers de sa politique extérieure. Ce soutien aux populations les plus démunies, à 1% du Revenu National Brut, le range parmi les économies développées les plus ambitieuses dans ce domaine. Axée sur des partenariats ciblés, la coopération luxembourgeoise est basée sur les principes clés que sont la fiabilité, l'engagement et la compétence. Son action s'inscrit dans la durée, en suivant les principes de la durabilité et de l'efficacité de l'aide.



0,95%

du Revenu National Brut en 2015

89

pays soutenus

40

mio€

325
mio€

pour l'aide publique au développement



en moyenne ces

5

dernières années



pour

40

crises humanitaires

7 pays partenaires,

7 pays à projets

Le Luxembourg met en œuvre des programmes de coopération multi-annuels avec 7 pays partenaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, ces pays sont :

- Burkina Faso, Cabo Verde, Mali, Niger et Sénégal
- Nicaragua
- Laos

Le Luxembourg soutient également des projets dans 7 pays :

- El Salvador, Vietnam (fin PiC 2015)
- Kosovo
- Afghanistan, Mongolie et Myanmar
- Territoires Palestiniens Occupés

Secteurs d'intervention prioritaires



Formation professionnelle



Santé



Développement rural

Thèmes transversaux



Genre



Environnement et climat



Gouvernance

La mise en œuvre

sur le terrain

La mise en œuvre sur le terrain se fait à travers différents canaux :

- Bilatéral, principalement par l'agence Lux-Development
- Multilatéral, par des agences des Nations unies ou l'Union européenne
- Société civile, par le cofinancement direct des activités d'une centaine d'ONG de développement luxembourgeoises agréées
- Secteur privé, à travers des Partenariats publics-privés

Aide humanitaire dans les situations de crise

L'action humanitaire est un volet spécifique de la coopération luxembourgeoise et se conçoit dans le respect des principes humanitaires internationaux et du droit international humanitaire. Elle répond à des situations d'urgence en cas de crise majeure, ainsi que pendant la période de reconstruction et en prévention de nouvelles crises.

Depuis 2012, le gouvernement met à disposition de la communauté internationale, une plateforme de communication satellitaire emergency.lu, élaborée conjointement avec des entreprises luxembourgeoises.



© Croix-Rouge